

Département
du
Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
d'Arras

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni EN MAIRIE ANNEXE au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VAN GHELDER, en suite de convocation en date du 18 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Canton
de Dainville

ETAIENT PRESENTS

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Laurent CARON, Carole ROUX, Sylvie GOZET, Éric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Daniel BRACHET, Claude FAUQUEMBERGUE, Muriel MESSEANNE, Patricia VAAST, Joël WOZNIAK, Nadine HERY, Betty LAURENT, Marie-Hélène BASTIEN, Josiane DUFRESNE, Antoine LEGRAND, William LEMAIRE, Olivier LONCHAMP, René VANDERBERGHE, Valérie ZAPLATA, Jean-Michel CAMPAGNE, Bincymol DARRE, Thierry DEMAUBUS, Céline ZUBORA.

Séance
Du
29 juin 2020

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Philippe FANIEN qui donne procuration à Carole ROUX, Dominique DETOEUF qui donne procuration à William LEMAIRE, Edith LAFLUTTE qui donne procuration à Marie-Hélène MOREL.

N° 20200624F2

OBJET

Madame Carole ROUX est élue secrétaire.

Subvention
SIVOM BRUNEAULT
Acompte

Vu le fonctionnement du centre de loisirs en SIVOM avec la commune d'Anzin Saint- Aubin ;

Vu le budget primitif 2020, et la participation des communes à hauteur de 50 000 € ;

Vu le bilan financier 2019 de l'organisation du centre de loisirs, ci-dessous :

BILAN DU CENTRE DE LOISIRS 2019			
14 jours de fonctionnement	Nbre d'enfants : 457		a la date du 01/10/2019
	Montant à ce jour		
Dépenses de fonctionnement		4629,5	Nbre total de jours
Fonctionnement du Centre (y compris tentes)	47 263,50 €	10,21 €	par jour/enfant
Frais de personnel Juillet = 35 animation + 2 entretien SUR PERSONNEL COMMUNAL Août = 22 animation + 2 entretien SUR PERSONNEL COMMUNAL	66 424,61 €	14,35 €	par jour/enfant
Charges Indirectes et assurances	4 699,58 €	1,02 €	
Total	118 387,69 €	25,57 €	par jour/enfant
Recettes de fonctionnement		4629,5	Nbre total de jours
Participation des parents	46 526,56 €	10,05 €	par jour/enfant
Aide de la CAF estimé	15 000,00 €	3,24 €	par jour/enfant
Participation des communes	64 950,00 €	14,03 €	par jour/enfant
Total	126 476,56 €	27,32 €	par jour/enfant

Vu la répartition au nombre d'enfants :

		Juillet	Août
Nombre d'enfants :	ANZIN	102	60
	STE CATHERINE	153	113
	EXTERIEURS	18	11

Soit 61% d'habitants de Ste Catherine et 39% d'enfants d'Anzin St Aubin.

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'allouer une subvention d'acompte pour Sainte-Catherine d'un montant de 32 000 € sur sa participation au SIVOM Brunehaut ;**
- **D'imputer la dépense à l'article 65548 – 4 du budget communal.**

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Pour expédition conforme


Alain VAN GHELDER,
Maire de Sainte-Catherine.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

- 8 JUL. 2020

ARRIVÉE

Rendu exécutoire
compte tenu de
la publication le 8/7/2020
et de l'envoi en
Préfecture le 8/7/2020


Alain VAN GHELDER,
Maire de Sainte-Catherine.